

## RENTREE 2021

### FICHE DE POSTE

#### POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE en UPE2A NSA

*Unité pédagogique pour élève allophone arrivant non scolarisé antérieurement*

UAI :

Type établissement : **Lycée professionnel**

Nom établissement : Albert THOMAS ROANNE

Code discipline de poste : 202

Libellé discipline : **LETTRES** mais les enseignants de toutes disciplines peuvent postuler dès lors qu'ils ont des compétences en didactique du FLE/FLS et, pour une UPE2A NSA, des compétences en alphabétisation

#### Descriptif général du poste :

Enseignement du Français comme langue étrangère (FLE) qui doit devenir langue seconde (FLS) et du Français de scolarisation (FLsco) aux EANA (*élèves allophones nouvellement arrivés*) regroupés en UPE2A (*unité pédagogique pour élève allophone arrivant*) dans le cadre d'une Ecole inclusive.

Ce poste s'adresse en outre à un.e enseignant.e du second degré capable d'apprendre à lire et à écrire à un EANA NSA (*non scolarisé antérieurement*).

#### Compétences requises :

- connaissances institutionnelles relatives à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.
- une expérience professionnelle avérée auprès des publics allophones sera appréciée, de même qu'une formation universitaire en didactique du FLE/FLS. Le poste s'adresse prioritairement aux candidats détenteurs de la certification complémentaire FLS ; en l'absence, le candidat retenu s'engagera à la présenter dans l'année scolaire et à suivre la formation qui lui est attachée.

#### Missions spécifiques

- Participer au positionnement des élèves allophones arrivants.
- Contribuer à la conception d'un projet individualisé de scolarisation avec les enseignants concernés et participer au besoin aux équipes éducatives et équipes de suivi de scolarisation. .
- Apporter un soutien méthodologique aux enseignants des classes accueillant des EANA.
- Assurer le lien avec les familles ou représentants, le professeur principal, l'équipe de direction et le cas échéant les partenaires associatifs et collectivités territoriales.